

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MA VOITURE D'OCCASION  
58 Bis avenue Gambetta 94100 Saint-Maur-des-Fossés  
E.U.R.L au capital de 8.000 €  
RCS. de Créteil 538 159 021  
Immatriculée à la TVA sous le n° FR54538159021  
Téléphone : 01 77 85 60 77

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont applicables à l'ensemble des ventes de Véhicules conclues entre MA VOITURE D'OCCASION et le Client à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par MA VOITURE D'OCCASION, qui sont régis par leurs propres conditions. Elles ont été portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion de la vente et figurent expressément sur le site internet de MA VOITURE D'OCCASION, ma-voiture-doccasion.fr, ainsi qu'à la suite du Bon de Commande adressé par MA VOITURE D'OCCASION au Client, contresigné par le Client. Toute Commande emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.

### **Article 1 - Définition**

**Client** : tout Client Particulier ainsi que tout autre client ;

**Client Particulier** : tout client qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

**Contrat à distance** : tout contrat conclu entre MA VOITURE D'OCCASION et un Client, dans le cadre d'un système organisé de vente à distance, sans la présence physique simultanée de MA VOITURE D'OCCASION et du Client, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat ;

**Véhicule** : Véhicule d'Occasion.

### **Article 2 - Véhicule objet de la vente**

Le Véhicule objet de la vente est décrit sur le Bon de Commande adressé par MA VOITURE D'OCCASION au Client.

Ce Véhicule a été choisi préalablement par le Client via le site internet de MA VOITURE D'OCCASION, ma-voiture-doccasion.fr, ou directement dans l'agence de MA VOITURE D'OCCASION.

Les photographies illustrant les produits sur le site ma-voiture-doccasion.fr sont indicatives et ne font pas partie du champ contractuel.

### **Article 3 - Acceptation des CGV**

Tout Bon de Commande adressé par MA VOITURE D'OCCASION au Client, retourné signé par le Client à MA VOITURE D'OCCASION, emporte de sa part son adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

Le Client est informé et accepte que MA VOITURE D'OCCASION négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du Véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du Véhicule désigné dans le Bon de Commande.

## **Article 4 - Prix**

### **4.1 Prix stipulé au Bon de Commande**

Le prix du Véhicule tel que figurant sur le Bon de Commande de MA VOITURE D'OCCASION adressé au Client s'entend TTC et comprend de manière détaillée :

- Les coordonnées de l'acheteur,
- Les caractéristiques techniques du Véhicule,
- le prix de vente du Véhicule TTC,
- L'acompte versé par le Client afin de réserver le véhicule,
- Le montant du solde à verser à la livraison du véhicule
- Les caractéristiques du Véhicule du Client acheteur en cas de reprise,
- Le montant de la reprise estimé au moment de la signature du bon de commande

### **4.2. Coût de la carte grise définitive**

Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du Véhicule, du niveau d'émission de CO<sup>2</sup> du Véhicule, de la Taxe régionale, de la Taxe additionnelle Voitures de forte puissance, de la Taxe de gestion, de la redevance d'acheminement et du lieu de résidence du Client. Son montant sera à acquitter par le Client, en sus du prix de vente convenu.

## **Article 5 - Modalités de paiement**

Lors de l'acceptation du Bon de Commande, le Client s'engage à s'acquitter au profit de MA VOITURE D'OCCASION, selon les modalités stipulées sur le Bon de Commande, un acompte d'un montant de cinq cent (500€) ou mille euros (1000€), payable par chèque, virement bancaire ou espèces.

Le règlement du solde dû se fera exclusivement, soit par chèque de banque certifié lors de la mise à disposition du Véhicule et libellé à l'ordre de « MA VOITURE D'OCCASION » uniquement si celui-ci est livré en agence, soit par virement bancaire, lequel devra apparaître sur le compte bancaire de MA VOITURE D'OCCASION au plus tard la veille de la prise de livraison du Véhicule par le Client et, dans le cadre d'une livraison à domicile au plus tard 2 jours avant la livraison.

## **Article 6 - Livraison**

La livraison du Véhicule pourra s'effectuer, selon le choix du client, dans l'agence MA VOITURE D'OCCASION ou à l'adresse du choix du client à condition que celle-ci se trouve en France Métropolitaine hors Corse et îles. Dans le cas d'une livraison à domicile, MA VOITURE D'OCCASION mandatera une personne de son choix pour conduire le Véhicule du parc de stockage à l'adresse choisie par le client, le Véhicule pourra donc avoir jusqu'à 1.500 kms de plus au compteur par rapport à ce qui était indiqué sur le bon de commande.

Le délai de livraison du Véhicule est indiqué au Bon de Commande, et ce délai seul engage MA VOITURE D'OCCASION.

Conformément aux dispositions de l'article L.216-2 du Code de la Consommation, sauf cas de force majeure, en cas de manquement à l'obligation de livraison dans le délai prévu au Bon de Commande, le Client peut résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable si, après avoir enjoint selon les mêmes modalités MA VOITURE D'OCCASION d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, MA VOITURE D'OCCASION ne s'est pas exécutée dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par MA VOITURE D'OCCASION de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que MA VOITURE D'OCCASION ne se soit exécutée dans ce délai.

Le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque MA VOITURE D'OCCASION refuse de livrer le Véhicule ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du Véhicule à l'expiration du délai prévu au Contrat de Mandat et que ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Lorsque le contrat est résolu dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, MA VOITURE D'OCCASION rembourse le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les sept (7) jours ouvrés suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Sauf cas de force majeure, et sans préjudice des dispositions prévues aux alinéas précédents, en cas de retard de plus de 15 jours ouvrés sur la date limite de livraison indiquée sur le Bon de Commande, et si le Client n'a pas, dans ce délai, exercé son droit d'annuler sa commande.

## **Article 7 - Modalités de mise à disposition**

Lorsque le Véhicule est prêt à être mis à la disposition du Client, MA VOITURE D'OCCASION en informe le Client en le contactant directement par téléphone et/ou par message électronique.

Sans réponse du Client dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de l'appel ou du message électronique susvisé, MA VOITURE D'OCCASION informera le Client par lettre recommandée avec accusé de réception de la mise à disposition du Véhicule.

Sauf cas de force majeure, le Client s'engage à prendre livraison dans les dix (10) jours calendaires qui suivront la date de réception de la lettre recommandée susvisée. Passé ce délai, et cumulativement :

1) La commande sera résiliée et l'acompte versé à MA VOITURE D'OCCASION restera définitivement acquis à MA VOITURE D'OCCASION à titre d'indemnité, majoré des intérêts calculés au taux légal et qui commencera à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte ;

2) Sauf accord préalable des parties, MA VOITURE D'OCCASION pourra facturer au Client des frais de garde à concurrence de 50€ TTC par jour, en cas de dépassement du délai de dix (10) jours initialement prévus dans l'Article 7 des CGV.

## **Article 8 - Droit de rétractation**

Pour les Contrats à distance ou à la suite d'un démarchage téléphonique, le Client dispose d'un délai de rétractation de quinze (15) jours calendaires à compter de la livraison du Véhicule.

Le Client pourra exercer son droit de rétractation en adressant à MA VOITURE D'OCCASION un courrier exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter et contenant les éléments permettant de l'identifier (nom, prénom, adresse, numéro de la Facture d'Achat). Le Client devra être en mesure de prouver qu'il a exercé son droit de rétractation. Le Client ne pourra exercer son droit de rétractation qu'à la condition que l'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le Véhicule soient restitués au plus tard concomitamment à la remise du Véhicule. Les frais résultant du retour du Véhicule sont à la charge du Client.

Le Client devra restituer le Véhicule à MA VOITURE D'OCCASION sans retard et au plus tard dans les sept (7) jours calendaires suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Dès lors que le Client aura exercé son droit de rétractation dans le délai imparti et selon les conditions ci-avant décrites, MA VOITURE D'OCCASION s'engage, dès que le Véhicule lui aura été restitué ou dès que le Client aura fourni la preuve de l'expédition du Véhicule, à rembourser le Client, des sommes versées, y compris les frais de livraison dans un délai de 15 jours.

En toute hypothèse, les frais de remise en état du Véhicule restitué - si celui-ci a été endommagé et/ou accidenté -, seront à la charge du Client.

En outre, si le nombre de kilomètres parcourus depuis la livraison excède 500 km, le Client devra indemniser MA VOITURE D'OCCASION, pour chaque kilomètre parcouru au-delà dudit seuil de 500 km, à hauteur de 1.50 euro TTC par kilomètre.

Pour les contrats établis en l'achat au comptant, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation, l'acompte ainsi que la somme totale du prix de vente convenus versés seront définitivement acquis à MA VOITURE D'OCCASION.

## **Article 9 - Véhicules**

Les Véhicules proposés par MA VOITURE D'OCCASION sont des Véhicules d'Occasion.

Ces véhicules peuvent provenir de France Métropolitaine, des pays membres de l'Union Européenne et de pays étrangers hors UE (Etats-Unis, Suisse, Monaco).

L'état du véhicule est vérifié par le contrôle technique indépendant de la société MA VOITURE D'OCCASION, faisant parti du réseau agréé SECURITEST.

Selon le rapport du procès-verbal de contrôle technique, le Client est informé des défaillances et de leur niveau de gravité.

De plus, MA VOITURE D'OCCASION procède à une inspection visuelle ainsi qu'électronique, par un de ses techniciens, à l'aide du matériel professionnel et procède au changement des pièces nécessaires dans le cadre des normes du contrôle technique en vigueur en France métropolitaine.

## **Article 10 - Garantie légale de conformité**

Sans préjudice des dispositions de l'article 14 des présentes, le Client Particulier bénéficie de la garantie légale de conformité, telle que définie aux articles L217-4, L217-5 et L217-12 du Code de la consommation, ci-après reproduits.

**Art. L217-4 du Code de la consommation :** *Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.*

**Art. L217-5 du Code de la consommation :** *Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

*1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

**Art. L217-12 du Code de la consommation :** *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ;*

## **Article 11 – Garantie commerciale**

Tous les Véhicules sont garantis :

- (a) soit par la garantie constructeur, lorsque celle-ci est encore valide, c'est-à-dire (i) dans un délai de deux ans ou plus, courant à compter de la première immatriculation du Véhicule (la durée exacte de la garantie constructeur est précisée sur le Certificat de Garantie MA VOITURE D'OCCASION remis à la livraison du véhicule). Le contenu, l'étendue et les modalités de mises en œuvre de la garantie sont précisés soit dans le carnet de garantie du

constructeur fourni avec les Véhicules livrés par MA VOITURE D'OCCASION, soit sur le site internet du constructeur ou dans son réseau.

Le Client est informé qu'il bénéficie en outre des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui. En aucun cas le Client ne pourra prétendre à un recours contre la société MA VOITURE D'OCCASION en cas de mauvais usage ou de non-respect par le Client des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

Conformément à l'arrêté du 26 mai 2014, l'application de la garantie constructeur n'est pas conditionnée par la réalisation des prestations de réparation et entretien non couverts par cette garantie, par un réparateur du réseau agréé par le constructeur.

- (b) soit par la garantie (« étendue »), GRAS SAVOYE NSA souscrite par le Client, si la garantie constructeur n'est plus valide, comme indiquée sur le Certificat de Garantie remis à la livraison du véhicule (la garantie souscrite dépendant notamment de la catégorie du Véhicule acheté, de son année et de son kilométrage). Le contenu, l'étendue et les modalités de mise en œuvre de la garantie « étendue » GRAS SAVOYE NSA sont précisées dans les conditions de garanties remis au Client et disponible sur le site internet de GRAS SAVOYE NSA , [www.nsa-garanties.com](http://www.nsa-garanties.com) ;
- (c) soit par la garantie commerciale MA VOITURE D'OCCASION 3 mois « Moteur-Boite-Pont ». Le contenu, l'étendue et les modalités de mises en œuvre de la garantie 3 mois « Moteur-Boite-Pont » sont précisées dans les conditions de garantie remis au Client le jour de la livraison du véhicule.

## **Article 12 -Immatriculation du véhicule**

MA VOITURE D'OCCASION remet l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation définitive du Véhicule au Client. Tous les documents inhérents au Véhicule et nécessaires à son immatriculation définitive sont transmis directement au Client par les services de MA VOITURE D'OCCASION.

Le Client est informé que son Véhicule est susceptible de subir une première immatriculation à son nom ou au nom d'un intermédiaire. Il est informé qu'il pourra, le cas échéant, rouler sous couvert d'une immatriculation provisoire attribuée par MA VOITURE D'OCCASION jusqu'à l'obtention de l'immatriculation définitive. Le client est informé que pendant la durée de l'immatriculation provisoire, il ne pourra se rendre à l'étranger.

Conformément aux dispositions de l'article 4.2.2 des présentes, les frais d'immatriculation du Véhicule sont à la charge du Client.

## **Article 13 - Appellation**

Les Véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le Client est avisé et accepte de prendre possession de son Véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance.

## **Article 14 - Stock**

Le Client est informé que, pour les Véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles. MA VOITURE D'OCCASION s'engage à pouvoir garder en stock le Véhicule du Client pour une durée de dix (10) jours à partir de la date de signature du Bon de Commande.

Si ce délai n'est pas respecté par le Client, MA VOITURE D'OCCASION pourra facturer au Client des frais de garde à concurrence de 50€ TTC par jour, comme expliqué dans l'Article 7.



## **Article 15 - Reprise**

Dans l'hypothèse où le véhicule précédent du Client fait l'objet d'une reprise par MA VOITURE D'OCCASION, seront déduits du prix de la reprise les frais éventuels de réparation portant sur le véhicule, qui seraient intervenus après l'expertise faite par MA VOITURE D'OCCASION.

La carte grise du véhicule repris doit être au nom du Client, le véhicule doit être en état de fonctionnement le jour de livraison (il doit rouler par ses propres moyens) et avoir passé un Contrôle Technique dans un délai inférieur à six (6) mois au jour de l'expertise du Véhicule.

Pour valider la transaction, le Client devra transmettre à MA VOITURE D'OCCASION les éléments suivants :

- Carnet d'entretien du véhicule ;
- Carte grise du véhicule ;
- Carte d'identité de son propriétaire ;
- Justificatif de domicile du propriétaire du véhicule de moins de trois (3) mois ;
- Certificat de non-gage avec la mention « absence de gage et d'opposition » ;
- Double des clés du Véhicule ;
- Contrôle Technique datant de moins de six (6) mois.

Le Client devra signer les certificats de cession, ainsi que le reçu d'achat de véhicule établi par MA VOITURE D'OCCASION pour valider la transaction.

Le Client s'engage à permettre à MA VOITURE D'OCCASION de procéder à toute vérification utile sur le véhicule, à son inspection complète et à un essai éventuel sur route.

Il est expressément convenu qu'en cas d'annulation ou de résolution du contrat de vente principal, le Client se verra remboursé du montant de la valeur de la reprise contractuellement fixée du ou des véhicules repris, le ou les précédents véhicules repris par MA VOITURE D'OCCASION seront définitivement acquis par MA VOITURE D'OCCASION.

## **Article 16 - Ventes à crédit**

En cas de vente à crédit, sous réserve des éventuelles pénalités stipulées au contrat de crédit, la restitution du Véhicule, objet de la commande, entraînera la résolution du crédit correspondant, celui-ci étant indivisible du contrat principal.

## **Article 17 - Assurances**

Le Client s'engage à assurer son Véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison. MA VOITURE D'OCCASION se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant après la livraison.

## **Article 18 - Réserve de propriété**

Le Véhicule ne devient la propriété du Client qu'après complet paiement du Prix et des accessoires. Cette clause de réserve de propriété a été portée à la connaissance du Client lors de la signature du Bon de Commande et par conséquent, avant la livraison du Véhicule.

## **Article 19 - Cas de force majeure**

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour cause de force majeure et plus particulièrement d'incendie, d'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles.

En cas de force majeure, la livraison par MA VOITURE D'OCCASION ou la prise de livraison par le Client sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que le Client ou MA VOITURE D'OCCASION ne puisse exiger une quelconque indemnité à l'autre partie.

Si l'évènement de force majeure dépasse une durée de 4 semaines, chaque partie aura la faculté de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. MA VOITURE D'OCCASION remboursera alors au Client le montant de l'acompte par lui versé.

## **Article 20 - Contact et service clientèle**

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée, selon le cas, aux services suivants :

- pour ce qui concerne la prestation de MA VOITURE D'OCCASION, au siège social de MA VOITURE D'OCCASION : 58 bis avenue Gambetta, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.
- pour suivre l'exécution de sa commande, le Client pourra appeler le 01 77 85 60 77 (appel gratuit).
- après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du Véhicule : au service Clientèle du constructeur dont MA VOITURE D'OCCASION remet les coordonnées au Client lors de la livraison ou auprès du service après-vente de MA VOITURE D'OCCASION, joignable à l'adresse électronique suivante : sav@ma-voiture-doccasion.fr.

## **Article 21 - Droit applicable et Règlement des litiges**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

Le Service Client est à la disposition du Client pour toute réclamation et mettra tout en œuvre pour y répondre, à l'adresse mentionnée dans l'Article 20.

Les coordonnées de MA VOITURE D'OCCASION sont : MA VOITURE D'OCCASION, Service Client, 58 bis avenue Gambetta, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Le Client et MA VOITURE D'OCCASION s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend né de la formation, l'interprétation et l'exécution du contrat.

Il est rappelé que le recours à une procédure amiable est facultatif, le Client et MA VOITURE D'OCCASION pouvant en tout état de cause soumettre leur différend aux juridictions nationales compétentes.

## **Article 22 - Protection des données à caractère personnel et démarchage téléphonique**

Les informations personnelles (nom, prénom, email, téléphone, code postal) communiquées par le client sont indispensables au traitement sa demande. La collecte et le traitement des données à caractère personnel font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

MA VOITURE D'OCCASION est détentrice des informations concernant le client. Le client peut à tout moment faire une demande auprès de MA VOITURE D'OCCASION afin de savoir quelles informations sont en sa possession, s'opposer à leur traitement, les faire modifier ou supprimer, et ce, en s'adressant à MA VOITURE D'OCCASION Service Clients, 58 bis avenue Gambetta, 94100 Saint-Maur-Des-Fossés. Les données collectées ne sont pas commercialisées.

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, le client est informé qu'il peut refuser d'être contacté par téléphone en s'inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <https://conso.bloctel.fr/>.